



MAIRIE
1, Rue des Écoles
63500 ORBEIL

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ORBEIL s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Laurent PRADIER, le maire d'Orbeil.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Nombre de pouvoirs : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 21 avril 2026

Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

ARCHIMBAUD Mireille, BADON Nicole, BASSET Christian, BOUGHON Marc, CELLIER Ludovic, DODET Laurent, DUSSOURD Sandrine, GARREAU Sylvie, GUITTARD Théo, MANLHIOT Sandrine, MATHEVET Emilie, PRADIER Laurent, ROUGIER Fanny.

Absents : *GRANGE Isabelle*

Pouvoirs : *IGNATOSSIAN ANDRIEU Aurélie à GARREAU Sylvie*

Délibération N° 2026-27 : SP le 05/05/2026

Objet : Affectation des résultats 2025

Après avoir entendu la présentation du CFU (Compte Financier Unique)

Pour rappel les résultats de l'année 2025 sont les suivants :

Budget – Fonctionnement :

Dépenses	634.397,24 €
Recettes	725.279,60 €
Bilan de l'exercice	+ 90.882,36 €
Excédent/Déficit antérieur reporté (002)	+ 28.057,46 €
Résultat de fonctionnement	+ 118.939,82 €

Budget – Investissement :

Dépenses	236.312,99 €
Recettes	334.524,18 €
Bilan de l'exercice	+ 98.211,19 €
Excédent/Déficit antérieur reporté (002)	- 80.951,45 €
Résultat d'investissement	+ 17.259,74 €

RAR - Dépenses	10.750,00 €
RAR - Recettes	/

Commune d'ORBEIL - Séance du 30 avril 2026

Décisions

Bilan de l'exercice	- 10.750,00 €
Résultat de clôture + RAR	+ 6.509,74 €

Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas nécessaire d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement au vu de l'excédent d'investissement de l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'AFFECTER** les résultats 2025 conformément au tableau ci-dessous.

Résultat excédentaire :	+ 118.939,82 €
En couverture du besoin réel de financement	0 €
En dotation supplémentaire	100.000 €
Total 1068 :	100.000 €
Excédent reporté (ligne 002 en recette) :	18.939,82 €
TOTAL AFFECTE	+ 118.939,82 €

Délibération N° 2026-28 : SP le 05/05/2026

Objet : Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026 (taxes foncières)

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2026, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A,

Vu la loi de finances pour 2026 n°2026-103 du 19 février 2026 et notamment l'article 116,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **DE CONSERVER** les taux des taxes foncières pour l'année 2026, soit :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 36%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB non bâti) : 75,56%
 - Taxe d'habitation pour les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 12,22%
- **ET D'AUTORISER** le Maire, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2026-29 : SP le 05/05/2026

Objet : Demande de subvention « Répartition du produit des amendes de police 2026 » au Conseil Départemental

Commune d'ORBEIL - Séance du 30 avril 2026

Décisions

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité d'installer un grillage pour fermer la cour et le city park afin d'éviter que les enfants ne sortent inopinément d'un endroit sécurisé pour récupérer un ballon perdu.

Monsieur le Maire demande que le dossier de subvention soit établi par M. BASSET 1^{er} adjoint et M. BOUGHON 3^{ème} adjoint.

Monsieur le Maire propose ce projet pour la subvention du département « Répartition du produit des amendes de police » pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter la subvention concernant les amendes de police auprès du Conseil Départemental
- **D'AUTORISER** M. le Maire à lancer les démarches de consultations pour ces achats/travaux de dispositifs de prévention
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer les devis après avoir consulté plusieurs fournisseurs/artisans/prestataires.

Délibération N° 2026-30 : SP le 05/05/2026

Objet : Vote des subventions allouées aux associations pour 2026

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, la Commune subventionne l'association de l'Amicale Laïque. Cette subvention contribue à la mise en place du voyage scolaire, du repas des anciens. Monsieur le Maire propose de conserver cette enveloppe de 5.200 €.

Il propose d'autre part de prévoir une enveloppe de 5.000€ qui pourrait être distribuée sous forme d'une subvention de fonctionnement aux associations de la commune et pour toutes autres actions d'animation sur la commune qui en font la demande.

Le montant des éventuelles subventions sera attribué et déterminé par la commission animation après présentation et examen d'un dossier de demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **D'AUTORISER** M. le Maire à allouer une enveloppe financière de 5.200 € à l'Amicale Laïque
- **D'AUTORISER** M. le Maire à prévoir une enveloppe de 5.000 € qui sera distribuée sous la forme d'une subvention de fonctionnement suivant l'avis de la commission d'animation.

Délibération N° 2026-31 : SP le 05/05/2026

Objet : Participation à l'action sociale 2026 de la commune

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, en date du 25 novembre 2021, a dissous le CCAS de la Commune. Ce CCAS avait pour vocation d'aider les personnes en difficulté. Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget des crédits concernant le paiement de la téléassistance, mais aussi d'une enveloppe de 500 € afin d'aider les personnes les plus démunies et de mettre en place un panier gourmand pour les aînés à hauteur de 2.100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** M. le Maire à prévoir des crédits à l'action sociale de la commune
 - une enveloppe financière de 500 € pour l'aide aux plus démunis,
 - une enveloppe financière de 2.100 € pour l'achat de paniers gourmands,
 - une enveloppe financière de 1.900 € pour la téléassistancesoit un total de 4.500 € dans le budget communal 2026.

Commune d'ORBEIL - Séance du 30 avril 2026

Décisions

Délibération N° 2026-32 : SP le 05/05/2026

Objet : Vote du budget primitif 2026

Monsieur le Maire présente le budget 2026 (voir annexe).

Il demande au Conseil Municipal d'arrêter ledit budget par chapitre que ce soit en fonctionnement et en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** M. le Maire arrêter le budget primitif de l'année 2026 tel que le résume l'annexe jointe à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** M. le Maire de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépense de personnel) dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section de fonctionnement et d'investissement.

Annexes :

COMMUNE (M57) - COMMUNE D ORBEIL - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	4 000,00	0,00	31 300,00	31 300,00	31 300,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	128 450,55	5 750,00	73 243,00	73 243,00	78 993,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	85 500,00	5 000,00	8 000,00	8 000,00	13 000,00
Total des dépenses d'équipement		217 950,55	10 750,00	112 543,00	112 543,00	123 293,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	55 000,00	0,00	57 000,00	57 000,00	57 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		55 000,00	0,00	57 000,00	57 000,00	57 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		272 950,55	10 750,00	169 543,00	169 543,00	180 293,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	5 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		5 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00

TOTAL	277 950,55	10 750,00	171 543,00	171 543,00	182 293,00
--------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	182 293,00
---	-------------------

Commune d'ORBEIL - Séance du 30 avril 2026
 Décisions

COMMUNE (M57) - COMMUNE D ORBEIL - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	156 400,00	0,00	32 448,00	32 448,00	32 448,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	26 450,55	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		182 850,55	0,00	32 448,00	32 448,00	32 448,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	23 000,00	0,00	12 085,26	12 085,26	12 085,26
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	108 051,45	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		133 051,45	0,00	114 085,26	114 085,26	114 085,26
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		315 902,00	0,00	146 533,26	146 533,26	146 533,26

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	24 000,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	19 000,00		18 500,00	18 500,00	18 500,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		43 000,00		18 500,00	18 500,00	18 500,00

TOTAL	358 902,00	0,00	165 033,26	165 033,26	165 033,26
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	17 259,74
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	182 293,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	16 500,00
--	------------------

Commune d'ORBEIL - Séance du 30 avril 2026
 Décisions

COMMUNE (M57) - COMMUNE D ORBEIL - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	218 938,00	0,00	364 270,00	364 270,00	364 270,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	389 900,00	0,00	370 900,00	370 900,00	370 900,00
014	Atténuations de produits	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	61 800,00	0,00	68 210,00	68 210,00	68 210,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		675 138,00	0,00	807 880,00	807 880,00	807 880,00
66	Charges financières	8 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	2 500,00		4 500,00	4 500,00	4 500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		690 638,00	0,00	822 380,00	822 380,00	822 380,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	24 000,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	19 000,00		18 500,00	18 500,00	18 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		43 000,00		18 500,00	18 500,00	18 500,00
TOTAL		733 638,00	0,00	840 880,00	840 880,00	840 880,00
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						840 880,00

Commune d'ORBEIL - Séance du 30 avril 2026
 Décisions

COMMUNE (M57) - COMMUNE D ORBEIL - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	1 000,00	0,00	1 700,00	1 700,00	1 700,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	64 400,00	0,00	57 700,00	57 700,00	57 700,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	38 300,00	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00
731	Fiscalité locale	305 200,00	0,00	309 000,00	309 000,00	309 000,00
74	Dotations et participations (3)	144 300,00	0,00	144 600,00	144 600,00	144 600,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	145 370,00	0,00	267 430,00	267 430,00	267 430,00
Total des recettes de gestion courante		698 570,00	0,00	816 430,00	816 430,00	816 430,00
76	Produits financiers	10,54	0,00	10,18	10,18	10,18
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	1 000,00		2 500,00	2 500,00	2 500,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		700 580,54	0,00	819 940,18	819 940,18	819 940,18

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	5 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		5 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00

TOTAL	705 580,54	0,00	821 940,18	821 940,18	821 940,18
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	18 939,82
---	------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	840 880,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	16 500,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	------------------	--

Délibération N° 2026-33 : SP le 05/05/2026

Objet : Geste commercial pour désagréments subis par client au domaine de Vort

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le client qui a loué le domaine de Vort du 10 au 12 avril 2026 pour un mariage a subi des gros désagréments en raison du déclenchement intempestif de l'alarme de détection incendie. L'alarme s'est déclenchée à plusieurs reprises et le client a été livré à lui-même. Le client estime avoir subi un très gros désagrément et il demande un geste commercial en contrepartie du préjudice subi.

Monsieur le Maire indique que le client avait initialement réservé le forfait minimum de 1 nuit avec 3 chambres pour 12 personnes soit 680€ et une salle pour 550€.

Au final, il a occupé 2 nuits avec 34 couchages pour 2050€ et les 2 salles pour 950€.

Monsieur le Maire propose d'accorder à ce client

- La gratuité d'une des deux salles, par conséquent le client ne payera que la location de la salle panoramique à 550 €.

Commune d'ORBEIL - Séance du 30 avril 2026

Décisions

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** M. le Maire à accorder un geste commercial au client en contrepartie des désagréments subis lors de son séjour et de ne lui faire payer que la location de la salle panoramique à 550 €.

La présente séance du 30 avril 2026 comporte 7 délibérations numérotées de 27 à 33 comme suit :

Délibération n°2026-27 : Affectation des résultats 2025

Délibération n°2026-28 : Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026 (taxes foncières)

Délibération n°2026-29 : Demande de subvention « Répartition du produit des amendes de police 2026 » au Conseil Départemental

Délibération n°2026-30 : Vote des subventions allouées aux associations pour 2026

Délibération n°2026-31 : Participation à l'action sociale 2026 de la commune

Délibération n°2026-32 : Vote du budget primitif 2026

Délibération n°2026-33 : Geste commercial pour désagréments subis par client au domaine de Vort